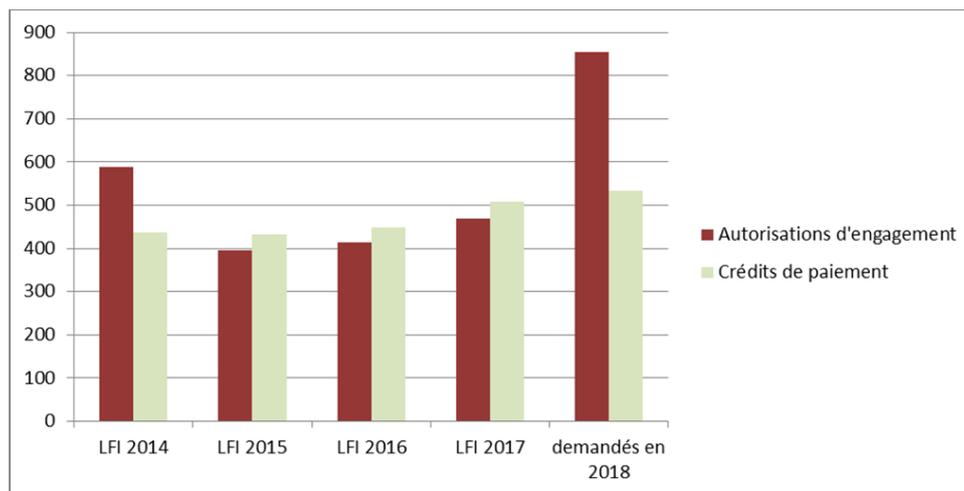


Après avoir entendu M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur et Mme Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'intérieur, le mardi 14 novembre 2017, la commission des lois, réunie le mercredi 22 novembre 2017, sous la présidence de M. Philippe Bas, président, a examiné, sur le **rapport pour avis de Mme Catherine Troendlé**, les **crédits du programme Sécurité civile** de la mission *Sécurités* du projet de loi de finances pour 2018.

Le rapporteur pour avis a noté qu'**après une année d'épreuves et de réformes, les attentes à l'égard du projet de loi de finances pour 2018 étaient fortes**. Le budget présenté témoigne, selon elle, d'efforts indéniables puisque **les crédits inscrits s'élèvent à 855,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et 533,9 millions d'euros en crédits de paiement**, soit des augmentations respectives de 82,12 % et de 5,15 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2017.

Évolution des crédits de la sécurité civile sur cinq ans (en millions d'euros)



Le rapporteur pour avis a souligné que cette augmentation était la traduction de deux priorités : d'une part, le **renouvellement nécessaire d'une partie de la flotte d'aéronefs** de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, d'autre part, le **recrutement de 31 démineurs supplémentaires**.

Répartition sommaire des personnels et appareils du Bureau des moyens aériens de la DGSCGC

	Appareils	Personnels	dont personnels navigants
Échelon central	-	57	-
Groupement « Avions »	23 avions bombardiers d'eau : 12 Canadair CL 415 amphibies 9 bombardiers terrestres Tracker 2 bombardiers lourds polyvalents Dash 8	97	82
	3 avions de liaison de type Beechcraft King 200		
Groupement « Hélicoptères »	35 hélicoptères EC 145 biturbines	296	220

Elle a évoqué la poursuite des différents chantiers relatifs aux moyens de communication de la sécurité civile. Elle s'est interrogée sur l'avenir du financement du système de gestion des appels-système de gestion opérationnelle (SGO-SGA) à destination des SDIS, du fait de la **baisse significative du montant de la dotation de soutien aux investissements structurants des SDIS**. Elle a exprimé sa **profonde déception face à la baisse, inadmissible selon elle, de 60 % de cette dotation** qui ne constituait pas une aide nouvelle de l'État en faveur de la sécurité civile, mais un **redéploiement de fonds** qui lui étaient déjà destinés.

Enfin, le rapporteur pour avis a souligné le caractère fondamental de la coopération européenne et internationale en matière de sécurité civile. Elle a rappelé le **rôle stratégique de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et les enjeux centraux de son financement** dont une part significative provient des cotisations et surcotisations acquittées par les SDIS. Elle a ainsi noté avec intérêt la proposition transmise par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de suspendre en 2018 la surcotisation due par les SDIS en y substituant, pour un an, le produit de réserves déjà constituées.

Au bénéfice de ces observations et sur la proposition de son rapporteur pour avis, la commission des lois a émis un **avis défavorable à l'adoption des crédits du programme Sécurité civile au sein de la mission Sécurités** figurant dans le projet de loi de finances pour 2018.



Mme Catherine Troendlé en visite à l'ENSOSP, le 6 novembre 2017, aux côtés de M. le contrôleur général Hervé Enard, directeur de l'école et de M. le colonel Jean-Michel Langlais, directeur adjoint.

Le présent document et le rapport complet n° 114 Tome 14 (2017-2018) sont disponibles sur Internet : <https://www.senat.fr/rap/a17-114-14/a17-114-14.html>